

“ME A ZALC'HO”



▲ KELC'H - GELAOUENN ▲
EVIT IZILI KEVREDAD AR C'HELCH'HOU KELTIEK

NIV: 6

MAR 1947

DA VREZHONEGERIEN AR C'HELCH'HOU

Douget omp un tamm re marteze, pa gomzomp eus ar brezhoneg er C'helc'hioù, da welout dreist-holl al labour kelenn hor yezh d'ar re na ouzont ket pe na ouzont ket mat anezhi.

Bez'ez eus ul labour all koulskoude, ken poues da vihanañ: ober gant hor yezh e buhez ar C'helc'hioù, hag ivez en darempredoù etre ar C'helc'hioù.

Alies-tre, war zigarez ez eus tud er C'helc'h ha na c'hellont na komz na kompren brezhoneg, e kemerer ar pleg da ober pep tra e galleg. Ur pleg fall eo, rak anat eo, ma vez roet gant paotred ha merc'hed ar C'helc'hioù skouer ar galleg, e vo c'hoarzhed goap dezho pa'z aint da aliañ d'ar bobl mirout yezh ar vro.

War an tu all, arabat e savfe, e-barzh ur C'helc'h, enebiezh etre ar vrezhonegerien hag ar c'hallegerien: da heul ar brezel-se e vefe buan rannet ar C'helc'h e daou, pe suoc'h c'hoazh ez afe buan da get:

Penaos ober neuze ?

N'eo ket diaes. Ar re a fell dezho komz brezhoneg a c'hell en em vodañ etrezo, lakaomp ur wech ar miz. Er vodadenn-se e vo difennet ober gant ar galleg. Ur paotr pe ur plac'h a raio ur brezegennig, ha pep unan a lavar e c'her goude. Pe ma n'eus er C'helc'h den helavar ebet, a-walc'h e vo en em zastum da evañ ur banne te, kafe, sistr, pe vier, diouzh ma vo, ha kaczeal, parlant, fistilhañ, safariañ, - atav e vo kavet tra pe dra da lavarout.

Ha ret eo bezañ niverus d'hen ober ? Ne gredan ket. Er c'hontrol, ar bodadenoù gwellañ a zo marteze ar re ha n'eus enno nemet un dek bennak pe nebeutoc'h.

Perak ivez ne gemer ket brezhonegerien ur C'helc'h ar boaz da skrivañ da vrezhonegerien ar C'helc'hioù all, evel just e brezhoneg ? Hemañ en deie ur c'henskriver e Lanuon, hennezh ur c'henskriver e Naoned, henhont ur genskriverez e Paris, henhont c'hoazh ur c'henskriver e Dakar.

Brav eo deskiñ hor yezh. Bravo'h c'hoazh e vefe he lakaat un tammig da dalvezout.

UL LEONAD

La pensée du mois..... nous la trouvons, cette fois, dans les quelques paroles que Monsieur le Professeur E. GUEGUEN, Président du Cercle Celtique de Nantes, Président d'honneur de notre Fédération, a dites lors d'une récente réunion des membres de son Cercle. Nous ne pouvons mieux faire que de les reproduire et de les livrer à vos méditations :

"Ce n'est pas sans raison que les trouvères ont situé dans l'antique Brocéliande la source de Jouvence : les vieilles races qui n'ont pas mesuré de la vie sont les races jeunes".

A. LE BRAZ

"Jeunes d'une race jeune, à l'heure tragique fixée par le destin où la vieille Europe, usée, dévastée, exsangue, semble vouloir se renier elle-même, ne désespérez ni de vous ni de votre pays.

La vie sera pour vous, en grande partie, du moins, ce que vous voudrez qu'elle soit. Entrez-y avec votre courage, mais aussi avec votre idéalisme; soyez les premiers, non par la jactance, mais par l'effort librement consenti et patiemment soutenu; soyez les premiers, non en jouant des coudes, mais en ne transigeant pas avec l'honneur.

Et aux heures de défaillances, aux heures douloureuses, gardez au fond de vous-mêmes les irrépressibles facultés de vision et de rêve qui sont les signes et les caractères de la race.

Faute de tout cela, vous ne seriez plus vous-mêmes.

E. GUEGUEN.

AR C'HOARI BAZH-DOTU

Evit c'hoari bazz-dotu ez eo ret dibab un dachenn gompez.

Binviou da c'hoari n'int ket mizus da gaout : un horell-goad pe dotu, ha bep a vazh penn-gamm d'ar c'hoarierien (ar vazh - dotu) Pep c'hoarier a dle kaout en e dreid ur re votou-koad mat pe botou ler. Arabat e vo d'an divesker bezañ re gizidik ouzh an taoliou.

Gant pemp c'hoarier e e'hell bezañ kaset an traoù en-dro; hegen un niver brasoc'h a dud a e'hell kemer perzh en abadenn. - Pemp toull a vez graët en douar, pevar anezho e stumm ur garrezenn hag unan all er c'hreiz. Pa vez ouzpenñ 5 c'hoarier an toullou (ker lies o niver hag hini ar c'hoarierien) a vez lakaet e stumm ur c'helc'h endro d'an toull-kreiz. - Endro da bep toull e treser ur c'helc'hig. -

Daou grogad ez eus en abadenn-c'hoari.

KENTAN KROGAD

En em vedan a ra ar c'hoarierien war hed un nebent kammedou ouz an toullou. Unan anezho a stlap an dotu etrezek enne en ur youc'hal : "pep hini d'e doull" KerKent e tilamm ar c'hoarierien war-zu an toullou, o klask an tu da berc'hennañ bep a hini. Un toull a vez perc'hennet p'en deus ar c'hoarier lakaet penn e vazh-dotu e-barzh.

Ar c'hoarier ne chom gantañ nemet an toull-kreiz hag a anver "an hini a zo ebarzh" pe "paotr an dotu" a ya da gerc'hat an horell hag en ur skein warni a daoliou bihan, gant e vazh a ra dezhi ruilhal war-du unan eus an toullou perc'hennet. Klask a ra an tu d'he lakaat e kehc'hig an toull-se. KerKent, perc'henn an toull, evit mirout e lec'h a dle kas an dotu kuit gant un taol-bazh yac'h.

Pour le jeu du "Ba dotu" il est nécessaire de choisir un emplacement plat et uni.

Les accessoires nécessaires ne sont pas coûteux : une petite boule de bois et un bâton pour chaque joueur.

Chaque joueur devra être chaussé d'une bonne paire de sabots de bois, ou de bons souliers. Il ne faut pas être trop sensible aux coups.

On peut jouer avec 5 joueurs, cependant le nombre en peut être plus élevé. - On fait cinq trous en terre : quatre pour former un carré et le cinquième au milieu. (Pour le jeu à 5) -

Quand le nombre des joueurs est supérieur à 5, les trous, en nombre correspondant, seront disposés en cercle autour de celui du milieu.

Autour de chaque trou on trace un petit cercle. Le jeu comprend deux parties.

PREMIERE PARTIE

Les joueurs se rangent à quelques pas des trous. L'un d'entre eux envoie la balle vers les trous en criant "Chacun à son trou". Chacun se précipite pour essayer de prendre possession d'un trou.

La possession d'un trou est acquise quand le joueur est parvenu à mettre son bâton dedans.

Le joueur qui n'ayant pu prendre possession d'un des trous du pourtour n'a plus que celui du milieu et qu'on nomme "celui qui est dedans" ou "l'homme du dotu" va chercher la boule, et par petits coups la fait avancer vers l'un des trous en possession des autres joueurs; il cherche à faire pénétrer la balle dans le cercle qui entoure chaque trou. Pour défendre son trou le joueur doit, d'un coup franc envoyer le "dotu" au loin.

Ma en deus tro an enebour da lakaat penn e vazh en toull, keit ha m'emañ egile o skeiñ war an horell, e teu da berc'hennañ anezhañ hag ar perc'henn kozh a rank lezel al lec'h gantañ. An "hini a zo e-barzh" a ya neuze da stourm ouz perc'henn an toull tostan hag e vez kendalc'het e giz ma'z eo displeget uheloc'h, beteg diwez ar c'hrogad kentañ en ur vont, goude pep pegad, eus eil toull d'egile, hervez tro an heol. -Pep gwech ma vez kollet un toull gant hini pe hini eus ar c'hoarierien, e vez lakaet ur maen bihan en toull-kreiz evit merkañ an taolioù, ha skrivet, e-kichen, anv ar c'hoarier a vez bet trec'het.

Niver an taolioù a vez par, peurvuiañ da niver ar c'hoarierien, a-wechoù a vez un hanter-muioc'h a daolioù da ober eget a dud a vez o c'hoari. Urskuer: 5 c'hoarier : 5 taol, pe un hanter-muioc'h : 10 taol. An hini en devezo kollet ar pemvet pe an deket taol a vezo kastizet gant ar c'hoarierien all.

EIL KROGAD

An hini en devezo bet an tu koll a lakaio penn e vazh en toull-kreiz. Ar c'hoarier en devezo an dotu a skoio warnañ gant e vazh d'e lakaat da stekiñ ouzh botou ar c'hoarier trec'het. Hemañ oc'h en em harpañ war e vazh a lamma eus an douar evit mirout da vezañ tizet gant an dotu. Keit ha ma vezo e dreid e aer e c'hell ar c'hoarierien all lopañ war e votoù gant o bizier.

Ma tremen an dotu hep bezañ tizet botoù ar c'hoarier-kreiz, an hini a zo rak-enep d'ar c'hoarier en deus skoet an taol dle herzel an dotu pe reddek war e lerc'h hag e zegas etrezek an toullou. Buan e rank ober an dra-se, rañ ar c'hoarier

Si l'adversaire peut mettre son bâton dans le trou qui demeure libre pendant que l'ancien occupant tape sur la boule, il devient possesseur du trou. "Celui qui est dedans" va alors attaquer le trou suivant et le jeu continue suivant la règle expliquée plus haut, jusqu'à la fin de la première partie, en passant successivement à chaque trou, suivant le sens de la marche du soleil.

Chaque fois qu'un trou a été perdu par l'un ou l'autre des joueurs, on dépose un petit caillou dans le trou central, en inscrivant à côté, le nom du perdant.

Le nombre de coups joués est le même, habituellement, que celui des joueurs. Il peut y en avoir un nombre double. -Exemple : 5 joueurs : 5 coups ou, le double : 10 coups. Celui qui aura perdu le 5ème ou le 10ème coup sera pénalisé par les autres joueurs.

DEUXIEME PARTIE

Celui qui aura perdu mettra son bâton dans le trou du centre.

Le joueur qui détient le "dotu" le frappera de son bâton pour le faire cogner le sabot du perdant.

Celui-ci, en prenant appui sur son propre bâton, saura de terre pour éviter d'être atteint par la boule. Pendant qu'il tient ses pieds détachés du sol, les autres joueurs peuvent taper dessus, à l'aide de leurs bâtons.

Si le dotu n'atteint pas les sabots du joueur du centre (perdant de la première manche) celui qui a frappé le coup doit arrêter le "dotu" ou le poursuivre pour le renvoyer vers les trous. Il doit opérer très vite, car pendant ce temps, le joueur du centre peut très bien prendre

kreiz a c'hell perc'hennañ a
 doull, ha neuze e-lee'h bezañ
 kastizet e teu da vezañ kastizer
 d'e dro.

BARN AR C'HOARIERIEN-

Ne vez tredeog ebet o ren ar
 c'hoari. Alies, kouskoude, e
 sav bec'h etre ar c'hoarierien
 pa'z a a-gevret daou benn-bazh
 en hevelep toull. Neuze e teu ur
 c'hoarier all da lakaat e vazh-
 dotu etre bizhier an daou dabuter
 hag en ober ganti evel gant ul
 loc'h e laka unan eus ar bizhier-
 se da strinkañ er-maez eus an
 toull. Perc'henn ar vazh a vez
 bet strinket kuit a chom pe a
 deu da vezañ "paotr an dotu".

possession de son trou et le
 pénaliser à son tour.

ARBITRAGE DES JOUEURS

Il n'y a pas d'arbitre désigné
 pour juger la partie. Cependant,
 souvent il s'élève des contesta-
 tions entre les joueurs dont les
 bâtons s'affrontent devant un
 même trou. Alors un autre joueur
 vient placer son bâton entre ce-
 lui des adversaires et s'en ser-
 vant comme d'un levier, il chasse
 un des bâtons. Le possesseur du
 bâton chassé devient le "piquet"
 ou "dotu".

C H A N T- Nous devons remercier le Cercle du MANS : KELC'H KEL-
 TIEK AN DAOL GRENN qui, répondant à la demande de dresser des
 répertoires (tant pour le chant que pour la danse) nous a fait
 parvenir une liste des chants qu'il possède et dont -qui mieux
 est- il peut fournir des exemplaires aux autres Cercles qui le
 désireraient. Il fait cependant certaines réserves à propos de
 quelques-uns de ces chants qui sont encore inédits-dans la version
 bretonne ou dans l'harmonisation- et que nos amis du Mans tiennent
 à conserver en exclusivité, du moins pendant un certain temps et
 sans doute aussi, s'il s'agissait de les donner à des Congrès
 ou grandes manifestations groupant plusieurs Cercles. Cela est tout
 à fait normal. Nous ferons suivre les titres de ces chants de
 l'indication s/r. (sous réserve) et en soulignerons les titres.

CHANTS EN BRETON avec HARMONISATION

- K- BRO GOZH VA ZADOU- couplets à l'unisson- refrain à 2 voix (Duhamel)
- K- DALC'H SONJ- accompagnement de DUHAMEL
- B- ME HO SALUD TUD A GALON d° d°
- K- SAV BREIZH IZEL d° d°
- K- LENN KILLARNE - s/r - harmonisation de Liam Mac Adaim-
- B- SALUD BREIZHIZ-
- B- VA ZI BIHAN- couplets à l'unisson- refrain à 2 voix (Arnoux)
- B- AR VATEZ VIHAN - à deux voix (Arnoux)
- KOUSK BREIZH-IZEL- couplets à l'unisson- refrain à 2 voix (Arnoux)
- B- AR BARADOZ- (les 2 & 3ème couplets selon LUGUDUNON)
- B- DISUL VINTIN - à l'unisson- (harmonisation non écrite à 2 voix)

CHANTS EN BRETON -à l'unisson-

- MINTIN WAR AR MOR
- B- KENAVO DEOC'H
- K- AL LOCHENNIG E-TAL AR MOR
- K- AR C'HAN a GANE MAGGI -s/r-
- KAN BALE U.G.B -s/r-
- WAR AR MENEZ -s/rs
- AR WELADENNAERIEN DIOUZH AN NOZ- s/r

- K- A hed an noz- - Pebez keloù! B- Ar pilhaouer
- B- In tour dantelezet- B- War pont 'Naoned B-Lavaromp ar
- B- In hader Kenavo d'ar yaouankiz chapeled
- K- Gwir Vretoned B- An durzunell B- Matilin an Dall
- Kanv d'ar yaouankiz-B- Ar botouer koad Skraperezh
- Ar Galv B- Silvestrig K. Hirvoudoù
- B- Loeizaig ha Perig B- Kaourantinig B- Paotred Rosco
- B-Kantik(Komunion) B- Ar purgator B-Gwerz ar Mechantez
- B- Soubenn al laez B-Pedenn an Arvoriz- Kimiad an ene
- B-Yannig ar "bon Garçon" B- Ur son Kerne B- Kloareg Tremelo
- B- Ar vrozig ruz B- Kenavo- K- Luskell va bag
- War ar menez (s/r)-

Nous donnerons une prochaine fois la liste des chants en français.

Que ceux qui ont à leur répertoire d'autres chants (qui ne figurent pas parmi ceux indiqués ci-dessus) nous les indiquent.

A noter que les lettres B-et K- servent, dans la précédente nomenclature à indiquer les airs qui sont d'origine bretonne (B) ou d'un autre pays celtique. (K) Ceux qui ne sont précédés d'aucune lettre sont ceux pour lesquels nous n'avons pas d'indication précise.

(voir "ME A ZALC'HO" N° 5, l'article à propos de CHANT, de Mme de BELLAING)

LUC'H-FINV : Section "PHOTO CINEMA"- Bien que tout récemment créée elle manifeste une certaine activité. C'est ainsi que les secrétaires (MM.GALBRUN & YVIQUEL) ont eu à répondre à plusieurs lettres de demandes de renseignements techniques, et à donner des conseils pour l'achat, l'échange d'appareils-photo.

Une suggestion a été faite d'organiser une exposition-concours après la saison des vacances. Reste à fixer le choix entre plusieurs villes de Bretagne ? Donnez-nous vos avis à ce sujet et commencez à vous préparer : voici la saison favorable aux travaux de photographies; choisissez des sujets originaux, en tenant compte des deux points de vue : artistique et documentaire.

"BODADEG AR SONERION"- Nous avons pris connaissance de la lettre de démission que B.A.S. a publiée par ailleurs dans son bulletin. Il nous semble bon de préciser, à ce sujet, qu'à la suite de récents pourparlers, cette Association n'était déjà plus considérée comme simple "membre adhérent" de la FEDERATION, mais qu'une convention particulière avait été établie qui devait régler les rapports et les activités réciproques des deux organismes. Nous voulons donc espérer que malgré cette prise de position qui nous a surpris et demande, par ailleurs, certaines précisions, une heureuse collaboration pourra continuer, comme par le passé entre FEDERATION des CERCLES CELTIQUES et SONNEURS, pour le plus grand bien des questions culturelles - musique, chant et danse, notamment, qui sont du ressort de l'une et des autres.

A PROPOS DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE BRETONNE- Voici copie de la lettre adressée par la FEDERATION des CERCLES CELTIQUES, à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, le 29 Mars dernier :

Monsieur le Ministre,

Réunie à Rennes, le 29 Mars 1947, la Fédération des Cercles Celtiques, représentant 45 Cercles Celtiques, répartis en Bretagne et hors de Bretagne, attire de nouveau votre bienveillante attention sur la question de l'enseignement de la langue bretonne, réclamé par l'ensemble de la population des départements bretons, par la voix de ses Conseils généraux, de la majorité de ses Conseils Municipaux et de ses Sociétés Savantes et Culturelles, question qui n'a pas encore reçue la solution favorable espérée.

La Fédération des Cercles Celtiques, dont l'action se place uniquement sur le plan culturel, espère que vous voudrez bien considérer cette requête avec bienveillance et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de son respect.

Signé : pour la Fédération des Cercles Celtiques,
Le Comité Directeur :

(suivaient les signatures)

et voici la réponse parvenue du
Cabinet du Ministre de l'Education Nationale- Paris le 3 Mai 1947
Le Ministre de l'Education Nationale
à

Monsieur le Président
de la Fédération des Cercles Celtiques,

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, par votre lettre du 29 Mars 1947 me faire connaître les vœux de la Fédération des Cercles Celtiques en ce qui concerne l'enseignement de la langue bretonne. Celui-ci pose deux problèmes importants.

D'abord une question de principe : l'enseignement primaire public est uniformément donné en français.

Ensuite un problème d'ordre pratique, particulier au breton. Comme vous le savez, il y a plusieurs dialectes bretons (77 variétés d'après l'Atlas linguistique de Basse-Bretagne de P. Le Roux) et plusieurs orthographes; il serait donc difficile de mettre au point un breton "moyen" susceptible d'être transcrit et enseigné.

Pour toutes ces raisons il ne saurait être dérogé à la législation actuelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

P.le Ministre :

G.C.....

;;;.....
Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, lorsqu'il a à rédiger une circulaire, ne pourrait-il pas s'adresser à un linguiste compétent, ou devons-nous croire qu'il n'existe plus de linguiste en France ?
.....

